

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W)

Code du produit : STAT W

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile hydraulique à haut indice de viscosité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HAFA France.

Adresse : CS 90074.76192.YVETOT..

Téléphone : + 33 (0) 2 35 95 45 54. Fax : + 33 (0) 2 35 95 83 63.

fds@hafa.fr

www.hafa.fr

(8h - 18h).

Site de Strasbourg: Ets PFISTER - ZI - 9 rue de l'industrie - BP 150 - 67723 HOERDT Cedex. Tél: 03.88.68.18.00 - Fax: 03.88.68.19.85 - pfister@hafa.org

Site de Lille: Ets PRATE - 25 rue Augustin Drapiez - 59000 LILLE. Tél: 03.20.53.76.48 - Fax: 03.20.88.28.49 - contact@hafa.fr

Site de Nice: DALBERA S.A - 8 rue Joseph Arnaldi - 06300 NICE. Tél: 04.93.89.47.57 - Fax: 04.93.89.08.06 - dalbera@hafa.org

Site d'Yvetot: HOLDYS SA - CS90074 - 76192 YVETOT Cedex. Tél: 02.35.95.45.54 - Fax: 02.35.96.20.13 - contact@hafa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33 (0) 1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 64742-65-0 EC: 265-169-7 REACH: 01-2119471299-27 DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT	EUH:210	L	50 <= x % < 100
CAS: 64742-54-7 EC: 265-157-1 REACH: 01-2119484627-25 DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES		L	25 <= x % < 50
REACH: - ALKYL POLY METHACRYLATE À LONGUE CHAÎNE	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CAS: MELANGE HUILE MINERALE		L	2.5 <= x % < 10

Informations sur les composants :

Note L : La classification comme cancérigène ne s'applique pas car la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

Autres données :

L'absence de numéros d'enregistrement REACH signifie que la substance est exemptée d'enregistrement, qu'elle ne franchit pas le seuil de volume minimal donnant lieu à enregistrement, que la date d'enregistrement n'est pas encore passée ou que ces informations sont de nature propriétaire.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance pendant 48 heures.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur ou une gêne visuelle.

A titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, obtenir une assistance médicale. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

En cas d'ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Protéger les voies respiratoires en cas de vomissements. Ne rien donner par voie buccale. Si la personne concernée respire mais est inconsciente, la placer en position de repos. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. FAIRE IMMEDIATEMENT APPEL A UN MEDECIN.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

L'inflammation des yeux est caractérisée par des rougeurs, des larmoiements et des démangeaisons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et immédiat :

Traiter symptomatiquement.

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- hydrocarbures légers et variés, des suies.

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Attention, produit rendant le sol très glissant.

Retirer les vêtements souillés très rapidement.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les non-secouristes

Eloigner de la zone touchée le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas d'incidents mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente, formée et chargée de gérer les situations d'urgence.

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements: Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Balayer et placer dans un contener clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales.

Grands déversements accidentels: Empêcher que le produit ne se répande en créant une barrière de sable, de terre ou de tout autre matériau de rétention. Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant. Eliminer comme pour les petits épandages.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Se reporter à la rubrique 8 pour les protections individuelles.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter tout contact direct avec le produit.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux produits en service ou usagés.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'accumulation d'électricité statique en mettant à la terre les équipements.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Eviter les contacts avec les agents oxydants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés.

Stockage

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

- Bidons

- Fûts

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Acier revêtu

- PEHD

Se renseigner auprès de son fournisseur afin de vérifier la compatibilité.

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

En Europe: Huile minérale. Valeur limite d'exposition aux brouillards d'huile (VLE): 10 mg/m³ sur 15 min; Valeur moyenne d'exposition aux brouillards d'huile (VME) : 5 mg/m³ sur 8 heures.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Utilisation finale :	Travailleurs
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	5.4 mg de substance/m ³

Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.2 mg de substance/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation au poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Si un risque d'éclaboussure existe, utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide, conformes à la norme NF EN 166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Teflon®(Polytétrafluoroéthylène (PTFE))
- Viton® (Copolymère d'hexafluoropropylène et de fluorure de vinylidène)
- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Porter des chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

- Protection respiratoire

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Le masque n'est pas requis lors de la manipulation en production si la ventilation est suffisante ou si les valeurs limites ne risquent pas d'être dépassées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Point d'éclair : 210.00 °C.

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : 0.871

Miscibilité : Non miscible à l'eau.

Hydrosolubilité : Insoluble.

Viscosité : 68 cSt à 40°C.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

9.2. Autres informations

Se reporter à la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réactivité dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions d'utilisations préconisées.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- Températures élevées, flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- agents oxydants forts

- acides forts

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

HUILE MINERALE (CAS: MELANGE)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) : CL50 > 2.18 mg/l
Espèce : Rat

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) : CL50 > 5 mg/l
Espèce : Bovin

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) : CL50 > 5 mg/l
Espèce : Rat

Mutagénicité sur les cellules germinales :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Mutagénèse (in vivo) : Négatif.
Espèce : Souris

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

Espèce : Cellule de mammifère

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) :

Négatif.

Avec ou sans activation métabolique.

Cancérogénicité :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur la fertilité :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Par voie cutanée :

C = 1000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 28 jours

OCDE Ligne directrice 410 (Toxicité cutanée à doses répétées: 21/28 jours)

Par inhalation :

C > 980 mg/litre/6h/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 28 jours

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Par voie orale :

C < 125 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Souris

Durée d'exposition : 90 jours

Par voie cutanée :

C > 1000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 28 jours

Par inhalation :

C > 220 mg/litre/6h/jour

Espèce : Rat

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

Durée d'exposition : 90 jours

11.1.2. Mélange

Voir les données sur les substances.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmolement ou rougeur.

Cancérogénicité :

Ce produit est formulé à partir d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'autres constituants considérés comme non cancérogènes. La teneur en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) des huiles minérales est < 3% par la méthode IP 346.

Danger par aspiration :

L'aspiration accidentelle de faibles quantités de liquide dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peut provoquer des bronchopneumonies ou des oedèmes pulmonaires.

Le produit n'est pas classé par rapport au danger d'aspiration.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité à long terme: des lésions cutanées caractéristiques peuvent se développer à la suite d'exposition prolongée ou répétée au contact de vêtements souillés.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

D'après des données sur les composants ou des produits similaires.

Autres informations

Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 100 mg/l
Espèce : Oncorhynchus mykiss
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 > 10000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

NOEC = 10000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues : CEr50 > 100 mg/l
Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 100 mg/l

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 > 10000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :

CEr50 > 100 mg/l
Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Voir les données sur les substances.

12.2. Persistance et dégradabilité

Probablement intrinsèquement biodégradable.

12.2.1. Substances

HUILE MINERALE (CAS: MELANGE)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

ALKYL POLY METHACRYLATE À LONGUE CHAÎNE

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

12.3.1. Substances

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} > 6

12.4. Mobilité dans le sol

Produit peu soluble, flotte et va probablement migrer de l'eau vers la terre. Va se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit est considéré comme n'étant pas PBT et vPvB.

WOMAC HYDROL HV 68 (Statidop W) - STAT W

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation française interdit le rejet d'huile ou huile usagée dans l'environnement.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

13 01 10 * huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

- Aucune donnée n'est disponible.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).